



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 7 août 2023, 20 heures.

À laquelle sont présents :

Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle sont absents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente :

Madame Katy Groleau, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
6. **Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2023
7. **Administration générale**
 - 7.1 Autorisation – Colloque de zone par l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 7.2 Autorisation de dépenses – Soirée reconnaissance employés municipaux
 - 7.3 Autorisation – Contrat pour les plans et devis
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Réintégration Michael Desharnais- Pompier volontaire
9. **Transport routier et voirie**
 - 9.1 Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du PAVL – Volet entretien (no dossier HEH72682)
 - 9.2 Ajustement de dépenses – Location d'un plafolift pour installation de la porte du garage municipal
 - 9.3 Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres no 186062022 – Fourniture de pierre concassée – Chemin Craig Nord et rang Roberge
 - 9.4 Autorisation – Dépôt programmation TECQ
 - 9.5 Acquisition véhicule de voirie
10. **Hygiène du milieu**
 - 10.1 Aucun point
11. **Urbanisme**
 - 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2023

- 12. **Loisirs et culture**
- 12.1 Aucun point
- 13. **Varia**
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 09.

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-08-152

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

2023-08-153

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyé par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023

2023-08-154

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyé par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4. Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1 Aucun point

6. Finance

6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juillet 2023

2023-08-155

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2023 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 218 239,32 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2023 de la municipalité de Chesterville, totalisant 218 239,32 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-156
6.2

**Autorisation d'un emprunt temporaire 845 146,00 \$ -
Caisse Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer ses fournisseurs pour les travaux de rechargement en gravier du chemin Craig Nord et du rang Roberge;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du code municipal du Québec toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine; et qu'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande d'emprunt temporaire avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 845 146,00 \$;

QUE le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-157
7.
7.1

Administration générale

Autorisation - Colloque de la zone Centre-du Québec de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage la formation continue de ses employés afin d'optimiser leurs compétences et ainsi augmenter le niveau des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le colloque de la zone Centre-du Québec de l'ADMQ se tient à Ham Nord, le 12 octobre prochain aux coûts de 143,72 \$ incluant les taxes applicables pour les membres et de 201,21 \$ pour les non-membres;

CONSIDÉRANT QUE les formations offertes lors de ce colloque sont importantes pour la directrice générale et la directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par ces employées de participer au colloque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à assister à ce colloque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2023-08-158**
- 7.2** **Autorisation de dépenses - Soirée reconnaissance pour employés municipaux**
CONSIDÉRANT QU'à la dernière minute, l'organisation d'une soirée de reconnaissance pour les employés municipaux a eu lieu au Centre communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût soit de 725,00 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** le conseil autorise la dépense de cette soirée.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- 2023-08-159**
- 7.3** **Autorisation de contrat pour les plans et devis**
CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Mme Sylvie-Claude Bossé, pour les phases 1 à la phase 3 pour le concept d'aménagement des plans et devis pour permettre la construction ainsi que l'aménagement du bâtiment existant situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Bossé, fera les appels d'offres, les analyses et les recommandations des soumissionnaires;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu,
- D'autoriser le contrat à Mme Sylvie-Claude Bossé pour un montant forfaitaire de 65 500 \$ plus taxes applicables et que la dépense soit affectée à la suite de l'acceptation du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- 2023-08-160**
- 8.** **Sécurité publique**
8.1 **Réintégration Michael Desharnais - Pompier volontaire**
CONSIDÉRANT QUE M. Michael Desharnais aimerait réintégrer son poste de pompier volontaire;
- CONSIDÉRANT QUE** selon le directeur d'incendie, le retour de M. Desharnais, comblerait son équipe de pompiers volontaires;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit son excellent service des incendies, grâce aux pompiers volontaires;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- D'autoriser la réintégration de M. Michael Desharnais, au poste de pompier volontaire.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-08-161
- 9.1** **Transport routier et voirie**
Autorisation de signer la convention d'aide financière provenant du PAVL - Volet entretien (no dossier HEH72682)
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre en date du 26 juin 2023 annonçant une aide financière de 279 628 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale volet entretien (PAVL);
- CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière dépasse 250 000 \$, la municipalité doit signer une convention d'aide financière;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu,
- D'Autoriser la directrice générale, Mme Joanne Giguère et le maire M. Vincent Desrochers, à signer la convention d'aide financière et de retourner le document dûment signé.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-08-162
- 9.2** **Ajustement de dépenses - Location d'un plafolift pour installation de la porte du garage municipal**
CONSIDÉRANT QU'après plusieurs tentatives d'appels pour joindre le fournisseur ProVicto pour la location du plafolift pour l'installation de la porte du garage municipal en référence à la résolution n° 2023-006-121;
- CONSIDÉRANT QUE** le contremaître n'a pas eu de retour d'appels de ProVicto, celui-ci a communiqué avec un autre fournisseur, soit Location d'outils Simplex;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût de la location du plafolift est de 438,10 \$, plus taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu,
- QUE** le conseil autorise la dépense pour la somme de 438,10 \$ plus taxes applicables.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 2023-08-163
- 9.3** **Adjudication de contrat - dépôt des soumissions pour l'appel d'offres no 186062022 - Fourniture de pierre concassée - Chemin Craig Nord et rang Roberge**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site S.E.A.O. pour obtenir des soumissions;
- CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 7 août 2023 à 11 h 01 devant témoins;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 3 soumissions qui sont :
- Carrières PCM inc. : 561 099,85 \$;
Sintra inc.: 462 083,23 \$;

Carrières Lessard inc. : 429 076,35 \$.

Les prix inclus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrières Lessard inc. pour un montant de 429 076,35 \$, incluant les taxes applicables;

QUE ces travaux soient prévus au programme d'immobilisations triennal (PTI) et que le coût des travaux sera financé par un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-164

9.4

Autorisation - Dépôt programmation TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement, une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro de dossier 1139030-2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en

vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro de dossier 1139030-2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-165

9.5

Acquisition véhicule de voirie

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du tracteur Ford 1973 est nécessaire pour exécuter des travaux de voirie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau tracteur New Holland TV-145 de l'année 2007, série rvso55362 avec souffleur Normand de 98 pouces, le tout conformément à la soumission 2014324, de Terrassement Benco;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

Hygiène du milieu

10.1

Aucun point

11.

Urbanisme

11.1

Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2023

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de juillet 2023, totalisant l'émission de 10 permis pour une valeur totale des travaux de 271 500 \$.

13.

Varia

14. **Période de questions**
Aucune question

2023-08-166

15. **Levée de l'assemblée**
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.